



Notre expertise au service de votre développement international

L'AFTRI, est une association professionnelle directement au service de ses adhérents, les entreprises de transport de marchandises réalisant des prestations vers tous les pays de l'Union Européenne et les pays tiers.

Nous proposons à nos membres de les tenir informés au plus près des réglementations applicables à l'étranger :



Info flash et articles sur l'**actualité réglementaire du transport routier** sur www.aftri.com



Informations sur les évolutions réglementaires en Europe et pays tiers adressées régulièrement par email et accessibles depuis votre espace adhérent.



Fiches récapitulatives actualisées sur la réglementation dans plus de 70 pays.



Conseils et assistance aux entreprises, dans toutes les étapes de vos transports grâce à son réseau de correspondants à l'étranger.

Depuis plus de 70 ans, nous assurons la défense des intérêts du transport de marchandises et les représentons au plan international dans l'application des accords bilatéraux ainsi qu'auprès des institutions européennes à Bruxelles et des organisations internationales telles que l'UNECE et l'IRU à Genève.

L'AFTRI est l'association garante du régime de transit douanier **TIR** en France.

Vous réalisez des transports hors de France, n'hésitez pas à nous rejoindre!

Association Française du Transport
Routier International

48, rue de la Bienfaisance
75008 PARIS

01 53 53 02 40 - aftri@aftri.com

www.aftri.com

Qu'est-ce que le **TIR** ?



Utilisé par plus de 80 pays, le **TIR** est le **seul système de transit douanier multimodal** qui permet aux marchandises de transiter depuis un pays d'origine vers un pays de destination **dans des semi/remorques et des conteneurs scellés** grâce à la reconnaissance des contrôles douaniers tout le long de la chaîne logistique.

Pourquoi utiliser le **TIR** ?



SIMPLE ET RAPIDE: Le **TIR** allège les procédures et facilite le passage aux frontières de façon significative. Une seule déclaration suffit pour l'ensemble de l'opération de transit grâce à un système harmonisé et numérisé.



RENTABLE: Une garantie internationale et globale couvrant les droits et taxes douaniers jusqu'à 100 000 € par opération de transport sous **TIR**.



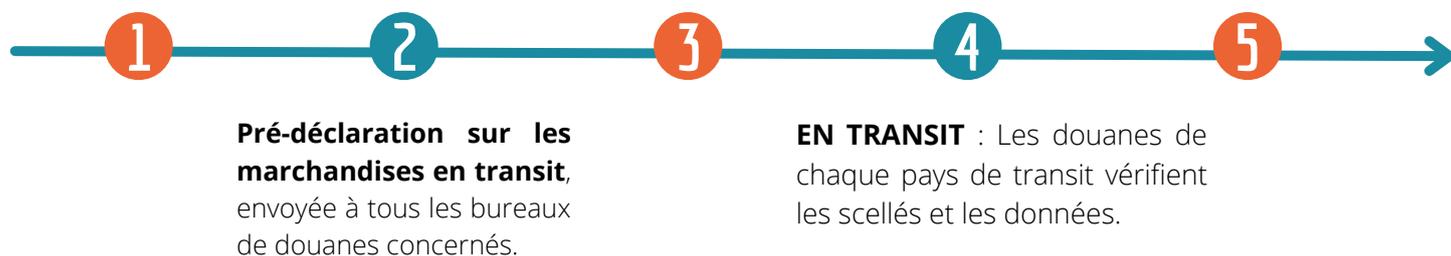
SECURISE: La cargaison est scellée sur tout le trajet, ce qui réduit les risques de l'accès non-authorized et de fraude. Chaque opération **TIR** est suivie en ligne tout au long du transport, les données sont échangées en temps réel entre les opérateurs, les douanes et l'AFTRI.

Comment fonctionne le **TIR** ?

Les marchandises sont placées dans un **compartiment de chargement approuvé**.

DEPART: Les marchandises sont inspectées puis scellées.
Début de l'opération TIR.

ARRIVEE : Les scellés sont vérifiés et les marchandises inspectées par les douanes du pays de destination. **Fin de l'opération TIR**, une confirmation est envoyée.



L'AFTRI, est l'association garante du régime de transit douanier TIR en France.
Si vous souhaitez devenir agréé TIR, contactez-nous!

Association Française du Transport
Routier International
48, rue de la Bienfaisance
75008 PARIS
01 53 53 02 40 - aftri@aftri.com
www.aftri.com